

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1978

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : Chemin des Ecoliers - Aménagement de voie nouvelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1978**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Chemin des Ecoliers - Aménagement de voie nouvelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription de l'opération chemin des Ecoliers à Collonges au Mont d'Or - Aménagement de voie nouvelle à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

La création de cette voie est inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) afin d'optimiser la desserte du centre-bourg de Collonges au Mont d'Or et, en particulier, les cheminements piétons et les transports en commun.

La liaison piétonne est très mauvaise entre les écoles et le centre-bourg (voie très étroite dépourvue de trottoirs) et la desserte par les transports en commun est impossible.

Le périmètre d'intervention pour le réaménagement du site prendra en compte :

- le prolongement du chemin des Ecoliers,
- le carrefour entre le chemin des Ecoliers et la rue Peytel,
- la rue Peytel dans son tronçon compris entre le chemin des Ecoliers et la rue de Chavannes.

Les objectifs de l'aménagement sont d'assurer :

- la sécurité des cheminements piétons et la desserte par les transports en commun,
- la desserte de la zone UD1b du bourg en vue de son urbanisation et de la création d'un éco-quartier.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire à hauteur de 350 000 € environ, notamment par la création de 980 mètres de cheminement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sécurisés.

L'individualisation de l'autorisation de programme pour la phase étude a été approuvée au conseil de Communauté du 2 mai 2007 pour un montant prévisionnel de 80 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 2 310 000 € qui se décompose selon les postes suivants :

- acquisitions foncières,
- aménagement de voirie,
- plantations,
- murs de clôture,
- travaux de métallerie,
- assainissement des eaux pluviales et usées,
- extension et maillage du réseau d'eau potable.

Les acquisitions seront financées, en 2013, pour un montant de 360 000 € et les travaux d'aménagement seront réalisés en 2014 et 2015 pour un montant de 1 950 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la voie nouvelle chemin des Ecoliers à Collonges au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1 453 individualisée le 2 mai 2007.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 2 310 000 € TTC :

- en dépenses :

. budget principal : 2 190 000 € TTC,

. budget annexe des eaux : 100 334,45 € HT, soit 120 000 € TTC ;

- en recettes : la TVA versée en supplément sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 19 665,55 €, répartie selon l'échéancier suivant :

- 360 000 € TTC en 2013,

- 1 200 000 € TTC en 2014,

- 750 000 € TTC en 2015.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 390 000 € TTC en dépenses et 19 665,55 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.